

COMMUNE DE GRANDVILLARD



Bulletin d'information numéro 59 – mars 2007

Table des matières :

1. Convocation à l'assemblée communale
2. Comptes 2006
3. Organe de révision
4. « Entreprise d'endiguement de la Sarine en Haute Gruyère » - autorisation de contracter un emprunt destiné au financement de travaux
5. Demande de naturalisation : droit de cité communal
6. Commissions communales
7. Réseau d'alimentation en eau potable
 - Qualité de l'eau
 - Journée « Portes ouvertes »
 - Débit des fontaines
8. Déchetterie intercommunale
9. Subside communal de formation
10. Informations relatives aux subsides pour la réduction des primes de l'assurance-maladie
11. Le coin des sociétés
12. Mouvement de la population en 2006 et statistique au 31 décembre 2006
13. Ecole maternelle
14. Fondation Intervalle « Ludo Troc »
15. Divers

1.

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le :

**mercredi 28 mars 2007, à 20.00 heures, à la Salle communale,
à Grandvillard**

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 29 novembre 2006** (il ne sera pas lu ; il peut être consulté au Bureau communal)
- 2. Comptes 2006** (ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés au Bureau communal)
 - 2.1. Compte de fonctionnement**
 - a) rapport de la commission financière*
 - b) approbation*
 - 2.2 Compte des investissements**
 - a) rapport de la commission financière*
 - b) approbation*
- 3. Désignation d'un organe de révision**
- 4. « Entreprise d'endiguement de la Sarine en Haute Gruyère » - autorisation de contracter un emprunt destiné au financement de travaux**
- 5. Demande de naturalisation : droit de cité communal**
- 6. Divers**

LE CONSEIL COMMUNAL

2.

Comptes 2006

Conformément aux articles 10 litt. b) et 95 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, 55 et 56 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de ladite loi, les comptes 2006 sont soumis à l'approbation de l'assemblée communale du 28 mars 2007.

Leur présentation est résumée comme suit :

1. Bilan condensé au 31.12.2006 comparé à celui du 31.12.2005

Actifs	31.12.2005	31.12.2006
Disponibilités	103'883.65	44'673.57
Avoirs / Débiteurs	340'388.40	605'095.00
Placements divers	663'036.75	683'347.60
Actifs transitoires	139'605.90	150'380.10
Patrimoine administratif	2'862'566.75	3'780'294.25
Participations permanentes	59'770.00	59'770.00
Compte Etat	110'233.35	-
	4'279'484.80	5'323'560.52

Passifs	31.12.2005	31.12.2006
Groupem. intercom./avances partenaires	64'947.90	121'676.60
Compte Etat	-	18'060.05
Dettes bancaires	1'448'018.85	2'440'786.58
Dettes / prêts LIM et crédits d'investis.	883'875.00	848'725.00
Passifs transitoires	225'231.75	315'647.10
Réserves	723'874.90	644'317.45
	3'345'948.40	4'389'212.78

	31.12.2005	31.12.2006
Fortune nette	933'536.40	934'347.74
Augmentation de fortune en 2006		811.34

Sur la base du bilan au 31.12.2006, la **dette nette par habitant**

se chiffre à * **4'036.86**

* *Dettes bancaires, prêts LIM et crédits d'investissement, compte Etat*

à déduire : disponibilités, placements divers

et diviser par le nombre d'habitants

Au bouclage des comptes 2006, le montant des dettes bancaires est nettement plus élevé du fait que la commune est en attente d'environ Fr. 360'000.00 de subventions cantonales et fédérales sur les travaux déjà payés faisant suite aux intempéries d'août 2005.

2. Le compte de fonctionnement conforme à la récapitulation ci-annexée totalise des

charges pour	3'031'824.65
produits pour	3'032'635.99
d'où un bénéfice	
de	811.34

L'analyse du compte de fonctionnement révèle que d'une manière générale le budget est respecté. Ce dernier présentait un déficit de Fr. 40'082.00 alors que les comptes se soldent par un bénéfice de Fr. 811.34. Les différences essentielles par rapport au budget se détaillent comme suit :

Administration	+	Fr. 14'000.00	de charges diverses
Affaires sociales	+	Fr. 5'000.00	de charges imposées

Transports et communications	-	Fr. 26'000.00	de charges résultant d'un excédent de travaux pour tiers ainsi que du report en 2007 de l'amortissement légal sur les travaux routiers du NE du village pour lesquels un solde de subventions est à recevoir.
Environnement	-	Fr. 22'000.00	de charges résultant essentiellement du report en 2007 de l'amortissement légal sur les travaux relatifs aux réseaux d'EU et d'eau potable du secteur NE du village.
Economie / Forêts	+	Fr. 10'000.00	de produits
Finances et Impôts	-	Fr. 32'000.00	de produits du fait d'un amortissement supplémentaire de Fr. 30'000.00.

Au chapitre de l'ordre public, on enregistre un prélèvement de Fr. 59'960.00 sur le fonds "Protection civile" pour acomptes de subventions versées en 2006. A ce jour, Grandvillard compte 187 places dans des abris privés communs réalisés ou en cours de construction. L'autorité communale réitère l'encouragement lancé à toutes les personnes intéressées à construire une nouvelle habitation d'étudier la possibilité d'y inclure un abri PC subventionné.

3. Le compte des investissements conforme à la récapitulation ci-annexée se détaille comme suit :

chap.	Libellé	charges	produits
2	Enseignement et formation		
290.506.1	Participation communale à l'achat d'un bus	25'465.75	
	Administration scolaire GEVE		
291.506.0	Achat d'un bus scolaire	66'317.00	
6	Transports et communications		
62.501.0	Réfection Chemin du Moulin + tronçon Rue St-Jacques	64'535.00	
62.501.2	Assainissement Chemin des Grèves	62'400.00	
62.669.0	Participation de tiers aux réfections de routes		7'000.00
7	Approvisionnement en eau		
70.501.0	Assainissement réservoir et captage / travaux 2006	230'676.70	
70.610.0	Taxes de raccordement		4'000.00
70.661.1	Subvention ECAB- secteur NE village		14'449.00
71	Protection des eaux		
71.501.0	Construction d'un tronçon de canalisation	3'626.00	
71.501.0	Elaboration PGEE-acompte d'honoraires	18'375.40	
71.610.0	Taxes de raccordement		2'500.00
75	Correction des eaux et endiguements		
75.501.1	Travaux payés en 2006 suite aux intempéries de 08.2005	655'945.45	
75.660.0	Acompte subventions cantonales		131'137.35
75.669.0	Dons reçus		185'000.00
81	Forêts		
810.501.0	Frais de remise en état de dégâts extraordinaires	60'428.50	
810.660.0	Acompte subventions fédérales		12'575.50
810.661.0	Acompte subventions cantonales		5'030.20

942	Bâtiment administratif		
942.503.1	Assainissement - solde coût	331'414.80	
942.661.1	Subvention ECAB		266.25
942.669.0	Don reçu		75'000.00
943	Chalets et alpages		
943.503.0	Assainissement du Chalet d'Amont	48'432.70	
943.661.1	Subvention cantonale		17'000.00
945	Divers		
945.600.0	Ventes de terrain		4'709.00
		1'567'617.30	458'667.30
	Excédent de charges		1'108'950.00

Jeannette Beaud, caissière

3. Organe de révision

Les nouvelles dispositions du 1.10.2006 de la loi sur les communes du 25.09.1980, prévoient à l'art. 98, que l'assemblée communale désigne l'organe de révision sur proposition de la commission financière pour une durée d'un à trois exercices. Toutefois, cet organe peut être reconduit jusqu'à un maximum de six exercices.

A cet effet, la commission financière proposera à l'assemblée, une fiduciaire de la place comme organe de révision pour les trois prochains exercices, à savoir jusqu'aux comptes annuels 2009.

Marie-Claire Pharisa, responsable des finances

4. « Entreprise d'endiguement de la Sarine en Haute Gruyère » autorisation de contracter un emprunt destiné au financement de travaux

L'« Entreprise d'endiguement de la Sarine en Haute Gruyère » comprend les communes suivantes : Bas-Intyamou, Broc, Bulle, Grandvillard, Gruyères, Haut-Intyamou.

Conformément à la loi du 26 novembre 1975 sur l'aménagement des eaux, au règlement de conservation adopté par la commission exécutive de ladite entreprise le 4 mai 1995, sur proposition du Service des ponts et chaussées, section « lacs et cours d'eau », les travaux suivants sont projetés :

- | | | |
|---------|---|----------------------|
| 1. | Broc : « En Fulet » :
reconstruction d'un collecteur, aménagement d'ouvrages de protection et de revitalisation : | 550'000 fr. |
| 2. | Bas-Intyamou (secteur Villars-sous-Mont) :
reconstruction d'une digue de protection d'une longueur de 270 mètres et du chemin qui longe la Sarine : | 600'000 fr. |
| Total : | | <u>1'150'000 fr.</u> |

Ces travaux sont une conséquence des intempéries du 22 août 2005.

Ils seront subventionnés à raison de 70 %, soit : Confédération : 40 % ; canton : 30 %.

Dès lors, le financement est établi comme suit :

a) subvention fédérale : 40 % :	460'000 fr.	
b) subvention cantonale : 30 %	345'000 fr.	805'000 fr.
		<hr/>
c) somme à la charge des communes membres :		345'000 fr.
		<hr/>
Total égal au coût des travaux :		1'150'000 fr.
		<hr/> <hr/>

Les communes membres de l'« Entreprise d'endiguement de la Sarine en Haute-Gruyère » sont appelées à contracter un emprunt d'une somme maximale de **1'200'000 fr.**

Cet emprunt de **1'200'000 fr.** sera remboursé par les subventions (fédérale et cantonale). Le solde de **345'000 fr.** à la charge des communes précitées sera payé, selon clé de répartition, sur les exercices 2007-2008.

La participation de la Commune de Grandvillard est fixée à une somme de l'ordre de **25'700 fr.**, somme qui sera payée à raison de deux versements annuels en 2007 et 2008.

Sera soumise à l'assemblée du 28 mars 2007, une demande d'autorisation de contracter un emprunt de **1'200'000 fr.**, avec les communes ci-dessus énoncées (Bas-Intyamou, Broc, Bulle, Gruyères et Haut-Intyamou).

Le conseil communal

5.

Demande de naturalisation : droit de cité communal : famille Joao Manuel Testa Ramos et Iva Fatima Mendes Vivas

La famille Testa Ramos qui construit actuellement une maison familiale à Grandvillard, sollicite le droit de cité communal.

Les époux Joao Manuel **Testa Ramos** et Iva Fatima **Mendes Vivas** sont de nationalité portugaise. Ils sont nés, respectivement le 13 juillet 1961 et le 10 mai 1959 (au Portugal). Ils ont une fille, Margarida **Vivas Ramos**, née le 13 mai 1988.

Le conseil a rencontré la famille Testa Ramos en automne dernier. Elle est bien intégrée en Gruyère ; elle y vit depuis son entrée en Suisse.

Dès lors, le conseil préavise positivement la demande de la famille Testa Ramos.

Le conseil communal

6.

Commissions communales

Pour la période administrative 2006-2011, les commissions communales sont composées comme suit :

COMMISSION FINANCIERE

Président	Borcard Dominique
Secrétaire	Beaud Pierre
Membre	Golliard Serge

COMMISSION DU FEU

Conseiller communal	Raboud Daniel
Cap du Corps des SP	Grandjean Francis
Plt du Corps des SP	Nissille Marc

COMMISSION DES CONSTRUCTIONS

Conseiller communal, présidente	Castella Claudine
Conseiller communal	Raboud Daniel
Membres :	Beaud Alex
	Borcard Laurent
	Moura Bernard
	Nissille Marc

COMMISSION SCOLAIRE

Conseiller communal (Bas-Intyamon) : président	Jungo Hermann
Conseillère communale (Grandvillard), vice-présidente	Pharisa Marie-Claire
Secrétaire (Grandvillard)	Borcard Anne
Conseiller communal (Bas-Intyamon)	Pharisa Stéphane
Membre (Villars-sous-Mont)	Franzen Christina
Membre (Enney)	Yerly Jean-Luc
Membre (Grandvillard)	Scaramucci Orlando
Membre (Estavannens)	Pythoud Nathalie

COMMISSION D'AMENAGEMENT

Conseiller communal, syndic, président	Moënnat Pascal
Membres :	Moura Renaud
	Beaud Pierre
	Borcard Vincent
	Gurtner Patrice

7.

Réseau d'alimentation en eau potable

a) *Qualité de l'eau*

Selon l'article 275d de l'ordonnance fédérale du 27 mars 2002 sur les denrées alimentaires : « *tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive* ».

Dès lors, nous avons l'avantage de communiquer les informations suivantes :

- ***Qualité physico-chimique et microbiologique***

Les échantillons prélevés, lesquels ont été analysés par le Laboratoire cantonal, ont permis de constater des résultats physico-chimiques et microbiologiques conformes aux exigences légales.

- ***Dureté totale de l'eau***

La dureté totale de l'eau est de 22.1 degrés français.

- ***Teneur en nitrate***

Cette teneur s'élève à 4 mg/l. La tolérance légale est de 40 mg/l.

- ***Provenance de l'eau***

Source des Marais, Grandvillard.

- ***Traitement***

L'eau ne subit aucun traitement.

- ***Adresse pour renseignements complémentaires***

Administration communale de Grandvillard
téléphone 026 928 11 50 ; télécopie 026 928 11 57
adresse électronique : administration@grandvillard.ch

b) **Journée « Portes ouvertes »**

L'assainissement du réseau d'eau est achevé. En juin prochain, le conseil aura le plaisir d'inviter la population à visiter les installations rénovées. En temps opportun, tous les ménages recevront une circulaire.

c) **Débit des fontaines**

Le réseau d'eau comprend deux secteurs de distribution quasi autonomes : Grandvillard / Villars-sous-Mont et Enney / Estavannens. La connexion entre les secteurs est prévue en cas de problème. Aujourd'hui, la consommation de Grandvillard est telle que le secteur Enney / Estavannens a quelque peine à fournir l'alimentation nécessaire. Aussi, il convient de réduire les débits permanents (fontaines, étangs...).

Dès lors, le conseil demande aux 87 propriétaires de fontaines et étangs de contrôler les débits et de les réduire jusqu'à 5 litres par minute. La pose d'un dispositif (limiteur de débit) est parfois nécessaire. **D'avance, nous remercions les propriétaires concernés d'entreprendre les**

démarches utiles jusqu'au 15 avril 2007. Monsieur Alex Beaud, employé communal, est à disposition pour tout complément d'information (tél. 079 435 11 50).

Daniel Raboud, conseiller communal

8.

Déchetterie intercommunale



Le coût des transports est en constante augmentation. Afin d'en limiter les incidences sur les finances communales et en vue de réduire le volume des déchets, le conseil recommande :

- d'emballer les papiers (journaux, enveloppes, etc.) et de les ficeler ;
- de plier, de compacter les cartons et de les attacher ;
- de compresser les bouteilles « Pet », boîtes et autres objets en matières aluminium et plastique.

Des sacs neutres contenant des déchets ménagers ont été déposés dans la benne des déchets encombrants. **Ceux-là sont à évacuer au moyen des sacs officiels, lesquels sont collectés chaque mercredi.** En application du règlement communal relatif à la gestion des déchets du 13 décembre 1999, toute contravention est passible d'une amende de 20 à 1'000 fr.

Le conseil remercie chacun de contribuer au bon fonctionnement de la déchetterie.

Le conseil communal

9.

Subside communal de formation

Dans le but d'encourager la formation professionnelle, la commune octroie un **subside ou une bourse** aux étudiants et aux apprentis. Les modalités sont les suivantes :

- **150 fr. par an** de formation (étude ou apprentissage), jusqu'à 25 ans révolus.

Ce subside est accordé par la commune sur présentation d'une attestation de fréquentation d'une école (*degré supérieur à celui de l'école obligatoire*) ou d'un contrat d'apprentissage. Il est versé par la caisse communale chaque année ou cumulé sur deux ans.

L'étudiant ou l'apprenti qui effectue une deuxième formation ou s'il doit redoubler une année reçoit également cette aide.

- Pour les bénéficiaires d'une bourse cantonale de formation, la commune alloue une bourse de **300 fr. par an** (jusqu'à 25 ans révolus). Le versement est effectué sur la base d'une liste annuelle établie par le canton.

L'administration communale est à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Conseil communal

10.

Informations relatives aux subsides pour la réduction des primes de l'assurance-maladie Directives valables dès le 1^{er} janvier 2007

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve) /Séparé(e)	Couple marié
sans enfant à charge	37'400 fr.	55'400 fr.
un enfant à charge	56'200 fr.	65'700 fr.
deux enfants à charge	66'500 fr.	76'000 fr.
trois enfants à charge	76'800 fr.	86'300 fr.
quatre enfants à charge	87'100 fr.	96'600 fr.
cinq enfants à charge	97'400 fr.	106'900 fr.
six enfants à charge	107'700 fr.	117'200 fr.

Revenu déterminant (art. 14 LALAMal)

Le revenu est déterminé par celui imposable, selon la taxation fiscale (code 4.91), revenu auquel sont ajoutés :

- pour le contribuable **salaré ou retraité** :
 - les primes et cotisations d'assurances (codes 4.11 à 4.14) ;
 - les intérêts passifs privés, pour la part qui excède **30'000 fr.** (code 4.21) ;
 - les frais d'entretien d'immeubles, pour la part qui excède **15'000 fr.** (code 4.31) ;
 - le vingtième (5 %) de la fortune imposable (code 7.91) ;
- pour le contribuable **indépendant** :
 - les primes de caisse-maladie et accident (code 4.11) ;
 - les autres primes et cotisations (code 4.12) ;
 - le rachat d'années d'assurance (2^e pilier, caisse de pension), pour la part qui excède **15'000 fr.** (code 4.14) ;
 - les intérêts passifs privés, pour la part qui excède **30'000 fr.** (code 4.21) ;
 - les frais d'entretien d'immeubles, pour la part qui excède **30'000 fr.** (code 4.31) ;
 - le vingtième (5 %) de la fortune imposable (code 7.91).

Quand et où présenter la demande ?

Elle peut être présentée en tout temps au Bureau communal, au moyen d'une formule officielle à disposition.

Que doit-on joindre à la formule de demande ?

Chaque demande sera accompagnée des documents suivants :

- photocopie de l'avis de taxation de la dernière période fiscale (2005) ;
- certificat d'assurance-maladie valable dès le 1^{er} janvier 2007 ;
- certificat de salaire pour les personnes qui commencent une activité lucrative ;
- attestation d'études ou copie de contrat d'apprentissage pour les enfants à charge âgés de plus de 16 ans ;
- en cas de chômage, le dernier décompte d'indemnité.

Apprentis et étudiants

Les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas de demande personnelle ; ils sont compris dans celle de leurs parents.

Sont dispensés de présenter une demande

- Les rentiers AVS/AI qui reçoivent des prestations complémentaires.
- Les assurés qui ont déjà bénéficié d'une réduction et à qui une nouvelle décision doit être notifiée.

11.

Le coin des sociétés

- Société d'intérêts villageois : cinquantième anniversaire

Sur invitation de la SIV, quelque cent cinquante villageois ont été réunis pour fêter le passage à l'an nouveau. Merci et félicitations à la SIV de son heureuse initiative et bon vent pour ses futures animations.

- Groupe vocal russe « Rozhdestvo » de Saint-Petersbourg en concert

Événement exceptionnel ! Ce groupe vocal, de renommée mondiale, a donné un concert en l'église de Grandvillard, mardi 13 février 2007. Nous remercions le Chœur-Mixte, organisateur de ce moment musical inoubliable.

- Intersociété - programme

Savez-vous que le riche programme Intersociété peut être consulté sur le site « internet » www.grandvillard.ch : rubrique « manifestations ».

Daniel Raboud, conseiller communal

12.

Mouvement de la population en 2006 et statistique au 31 décembre 2006

Le mouvement de la population locale en 2006, est établi comme suit :

- naissances :	5
- décès :	11
- arrivées :	32
- départs :	18

Le nombre d'habitants au 31 décembre 2006 est de : **649**



13.

Ecole maternelle

L'école maternelle a été ouverte à Grandvillard, en 2003, par Madame Monique Dohner. La pré-nommée qui vient d'achever une formation en vue d'enseigner le bricolage, le dessin et la couture, poursuivra ses activités dans le secteur de degré primaire, ce dès l'automne 2007. Cette

classe maternelle, dont le statut est privé, sera reprise, dans les mêmes locaux, à l'ouverture de l'année scolaire, par Madame Catherine Scyboz-Gaillard, maîtresse enfantine, à Pringy.

Madame Monique Dohner a conduit avec bonheur les premiers pas des petits dans le cycle préscolaire. Le conseil la félicite et la remercie. Il souhaite la bienvenue à Madame Catherine Scyboz-Gaillard.

Le conseil communal

14.
Fondation Intervalle

LudoTroc



Echange direct de jouets d'occasion

usagés, inutilisés

Jeux de société / puzzles

Jeux d'extérieur / livres pour enfants

Poupées / films vidéo enfants

d'occasion.

Jeux pour la petite enfance

Fribourg	
fermé	14.00 / 16.30 h.
fermé	fermé
08.30 / 11.30 h.	14.00 / 16.30 h.
fermé	14 :00 / 16.30 h.
fermé	14 :00 / 16.30 h.
Route de la Glâne 9d	
026 425 40 65	

Lundi
Mardi
Mercredi
Jeudi
Vendredi

Bulle	
fermé	14.00 / 16.30 h.
fermé	fermé
fermé	14.00 / 16.30 h.
fermé	14.00 / 16.30 h.
fermé	14 :00 / 16.30 h.
Rue de la Sionge 40	
026 913 80 70	

15.

Divers

- *Transports publics - Abonnement Flexicard - CFF-TPF*



Deux cartes journalières sont à disposition auprès de la **Cafétéria du Home de la Vallée de l'Intyamon, à Villars-sous-Mont**, pour le prix de **30 fr. par jour et par unité**. Ces cartes permettent de voyager sur les réseaux CFF, TPF et d'autres compagnies de transport.

La cafétéria précitée est ouverte tous les jours de 09.00 à 17.30 heures (tél. 026 928 44 45).

- *Site Internet*

Nous vous invitons à consulter le site : www.grandvillard.ch.



*Le Conseil communal de Grandvillard vous attend
à la prochaine assemblée communale fixée au*

mercredi 28 mars 2007, à 20.00 heures.

Il vous souhaite également une bonne fête de Pâques



Fermeture de printemps du Bureau communal

Le Bureau communal sera fermé la semaine après Pâques, soit du 9 au 13 avril 2007 inclus.

Le conseil communal

Annexes : récapitulation des comptes de fonctionnement et des investissements 2006